

Commune :
GOYAVE (114)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1343 R

Document vérifié et numéroté le 25/11/2019
ACDIF DE BASSE-TERRE
Par DERMONSIR Jean-claude
Inspecteur Divisionnaire
Signé

Centre Des Impôts Foncier de BASSE-TERRE
Desmérés
SP561

97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 0590994700
Fax : 0590615957

ire.des.impots.fonciers.basse-terre@dgi.finances

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susénumérés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage et d'ouvrage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarés ont pris connaissance des informations portées
au doc de la commune 6453.

A _____, le _____

Section : AE
Feuille(s) : 000 AE 01
Qualité du plan : Plan régulier en
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 25/11/2019
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par JERSIER ERIC

Réf. :

Le

Quand les impôts fonciers, la formule A est appliquée que dans le cas d'une enquête d'avis relatif aux taxes de vente à court, dans le cas de la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué tous les travaux de sondage.
En cas de la présence d'un piquetage sur le terrain, l'arpentage, géométrique ou autre, est établi en conséquence, etc...
Ce document est soumis au contrôle de l'administration et est classé au processus de traitement, etc., représentés à quatre de l'année cadastrale, etc. J.



GOYAVE (114)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1343 R

Document vérifié et numéroté le 25/11/2019
ACDF DE BASSE-TERRE
Par **DERMONSIR Jean-claude**
Inspecteur Divisionnaire
Signé

Centre Des Impôts Foncier de BASSE-TERRE
Desmarais
BF561

97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 0590994700
Fax : 0590815087

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susénumérés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage _____ dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires désignés ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la présente feuille n° _____ le _____

Modification selon les stipulations d'un acte à publier

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 25/11/2019
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par **JERSIER ERIC** (2)

Réf. :
Le
Signature
25/11/2019

Centre des Impôts Foncier de Basse-Terre - 97100 Basse-Terre - Guadeloupe
1. Les numéros inscrits sur les feuilles de plan d'arpentage sont ceux qui figurent sur le plan d'arpentage. Dans le cas contraire, les numéros inscrits sur les feuilles de plan d'arpentage sont ceux qui figurent sur le plan d'arpentage.
2. Qualité de la parcelle : agricole, industrielle, commerciale, artisanale, etc...
3. Pour les parcelles cadastrées en zone d'aménagement de zones d'habitat individuel, les numéros inscrits sur les feuilles de plan d'arpentage sont ceux qui figurent sur le plan d'arpentage.

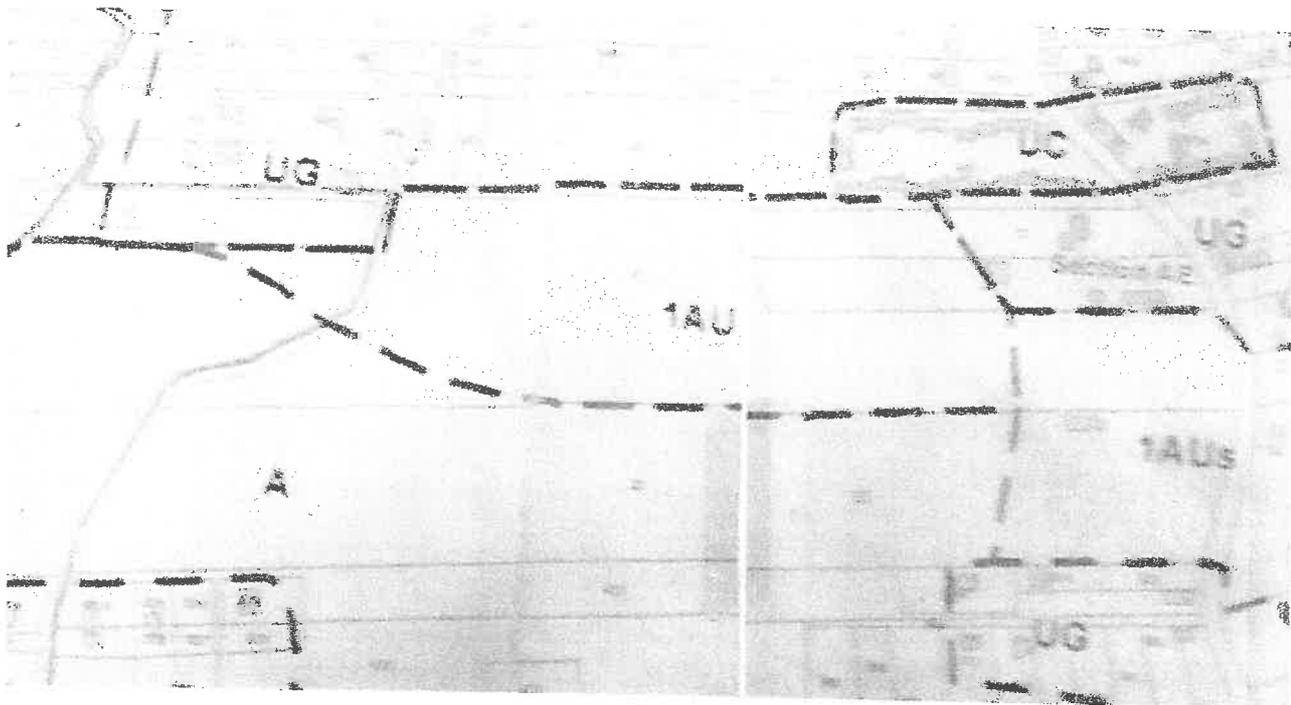


*** Document d'urbanisme**

La propriété se situe en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Il s'agit d'une zone ouverte à l'urbanisation, dans le cadre d'opérations d'ensemble encadrées par des orientations d'aménagement. Le secteur de Sarcèlle Est dans lequel s'inscrit le projet de lotissement est soumis à une Orientation d'Aménagement.

Il s'agit d'organiser le développement urbain des secteurs situés au Nord Ouest de l'enveloppe urbaine, au contact des zones naturelles de la commune. L'orientation décline plusieurs thématiques : circulation/voirie, gestion des eaux pluviales, forme urbaine, protection/valorisation paysagère



*** photographie aérienne**

Le site est actuellement dégagé avec quelques arbres éparses.

Le projet viendra s'inscrire dans la limite de l'enveloppe urbaine observable de la commune

